



Les Scouts
Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL

Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles
tél. +32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01

lesscouts@lesscouts.be
www.lesscouts.be



Collège du Bourgmestre et Échevins
Esplanade des Citoyens, 4
5330 Assesse

Objet : réclamation concernant la demande de permis introduite par la S.A. Sotraplant

Le jeudi 22 avril 2021

Monsieur le bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

En tant que propriétaires du Château de Courrière, nous souhaitons réagir à l'enquête publique en cours portant sur l'introduction d'une demande de permis visant la construction et l'exploitation d'une centrale d'enrobage dont la localisation présumée se situe Chaussée des Ardennes à Assesse.

En 1987, la Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique a pris la décision d'acquérir et de rénover le Château de Courrière. Outre notre volonté d'acquérir un bien immobilier destiné à accueillir une partie de nos activités (formations, rassemblements des membres de la fédération...), notre décision a été motivée par le souhait de protéger et de restaurer un bien patrimonial d'exception de la région et d'en faire un lieu d'accueil qualitatif pour les entreprises et les acteurs associatifs locaux.

Nous en voulons notamment pour preuve le fait d'avoir été soutenus par la Région wallonne, le Commissariat Général au Tourisme et la commune d'Assesse dans le cadre des nombreux travaux de rénovation nécessaires à la réhabilitation du château.

Nous voilà arrivés, après 30 ans de travaux, au terme de ce chantier dantesque. Le Château et ses abords ont été entièrement aménagés et sont maintenant prêts à accueillir les scouts et les organismes de tourisme social désireux d'organiser leurs évènements dans la région.

Dans le même temps, nous avons vent de ce projet visant à installer une usine d'enrobage à 3km à vol d'oiseau du château. Ce projet, nous ne pouvons évidemment pas l'accepter.

En choisissant d'implanter nos activités à Courrière, nous avons été séduits par l'environnement vert, boisé et calme de cette région. Celui-ci offre un cadre tranquille, agréable et serein, parfaitement adapté à l'accueil d'un public désireux de profiter d'un lieu d'exception





pour organiser ses activités. Par ailleurs respecter cet environnement, et la nature en général, est depuis toujours, au cœur de l'éducation scout.

Toutefois, les nombreux désagréments (sommairement détaillés ci-dessous) générés par l'usine ne manqueront pas de refroidir les visiteurs potentiels qui préféreront se rendre dans un endroit dont la quiétude et les paysages ne sont pas troublés par une usine produisant 185 000 tonnes d'enrobage par an.

En tant qu'acteur touristique de la commune d'Assesse, nous identifions un risque majeur pour l'attractivité de la région et donc, pour le bon déroulement de nos activités. Nous ne devrions d'ailleurs pas être les seuls à nous en inquiéter étant donné que ce projet va à l'encontre des ambitions présentées dans le Schéma de Développement Communal qui vise notamment « le développement du tourisme ».

Ci-dessous, vous trouverez une série de nuisances et d'impacts néfastes que nous avons pu relever en parcourant l'Etude d'Incidence Environnementale (EIE) et nous espérons sincèrement que nos préoccupations trouveront un écho dans le chef des autorités communales.

Nous restons bien entendu disponibles pour en discuter. En tant qu'acteur touristique important de la région, nous nous sentons plus que concernés par ce projet dont nous ne manquerons pas de suivre l'évolution.

Nuisances visuelles

L'EIE annonce que l'usine comportera une cheminée de 30m de haut (la hauteur du reste des installations s'élevant à 26m de haut). Si cette hauteur a été revue à la baisse par rapport au projet initial, il n'en reste pas moins que la préservation d'une bande d'arbre de 20m de haut ne suffira pas à masquer entièrement cette usine comme le mentionne l'EIE « Le choix d'une installation de moindre hauteur par rapport au modèle initialement envisagé permet de limiter les perceptions de la centrale (...) », « Aucune vue totale de la centrale n'existera ».

Nous ne pouvons que nous inquiéter de la perspective de voir les paysages magnifiques de la région dénaturés par ce projet. Nos abords fraîchement aménagés offriront-ils une vue privilégiée sur une gigantesque cheminée ? Comment réagiront nos occupants ? Seront-ils toujours aussi désireux de venir organiser leurs séminaires, leurs camps, leurs formations dans un cadre défiguré par une zone industrielle d'une telle ampleur ?

Nuisances olfactives

L'EIE analyse en détail les questions liées aux nuisances olfactives que génère une telle usine. Toutefois les constats restent flous. Il est en effet acquis qu'une telle centrale génère des odeurs désagréables et que « la perception des odeurs dans le voisinage est liée à des conditions météorologiques défavorables ainsi qu'à une variabilité importante et sur peu de temps, des caractéristiques chimiques des effluents. »

Et de conclure « Il est donc possible qu'il y ait des perceptions d'odeurs sur le site alors que les résultats du calcul d'impact indiquent que le site respecte les impositions de son permis. »

Outre le désagrément entraîné par ces nuisances olfactives, celles-ci posent plus largement question. Ces odeurs désagréables ne sont-elles pas révélatrices du rejet de substances nocives dans l'air ? Si comme semble le suggérer l'EIE, la centrale ne rejette que de la vapeur d'eau, celle-ci ne devrait-elle pas être inodore ?

Une fois encore, nous ne pouvons que nous inquiéter de la perspective de l'implantation de cette usine à proximité directe des habitations et du château alors que la nuisance olfactive provoquée par celle-ci ne semble pas pouvoir faire l'objet d'une anticipation claire et que le seul engagement qui semble pris par Sotraplant est que « (...) les impacts olfactifs seront réduits, pour le voisinage. »

Rappelons à toute fin utile que « réduit » ne signifie pas « inexistant » ni même « tolérable ».

Impacts sur la mobilité

L'installation de l'usine va naturellement avoir un impact important sur la mobilité dans la région. Le ballet incessant des camions sur la N4 ne manquera pas de générer un trafic dense voire des embouteillages qui pousseront les usagers à chercher des routes alternatives dont certaines pourraient passer à proximité directe du château.

Inutile de préciser que les embarras de circulation s'accompagneront, entre autre, de difficultés d'accès au château, d'une détérioration de la qualité de l'air (relative tant à la circulation, qu'au contenu des chargements qui pourrait filtrer faute d'un hermétisme parfait des camions) et de risques d'accidents accrus dans une zone actuellement calme et fréquentée par les promeneurs.

Impact environnemental

Nous avons déjà évoqué le fait qu'installer une telle usine dans une région connue pour la beauté de ses paysages et de sa nature est une aberration. Ce cadre environnemental est un atout majeur de la région, qu'en restera-t-il une fois l'usine en place ? Il est difficile de croire que cela va contribuer à dynamiser le développement touristique de la région.

Outre cette considération générale, nous ne comprenons pas la volonté de détruire 7 hectares de forêt pour les remplacer par une usine. Si ces bois ne sont pas exploités et entretenus de

façon optimale à l'heure actuelle, se servir de cet argument pour justifier leur destruction au profit d'une usine qui génèrera des pollutions et nuisances en tous genres est quelque peu surréaliste. Un bois, si peu entretenu soit-il, correspond davantage au paysage caractéristique condrusien qu'une industrie.

C'est d'autant plus incompréhensible lorsque l'on sait que ce site se trouvera à quelques centaines de mètres à peine des premières habitations et d'espaces verts (tels que le bois didactique situé à 400m du site présumé) actuellement utilisés par les riverains, et notamment par les scouts. Sotraplant ayant introduit une demande pour pouvoir travailler jusqu'à 12 weekends par an, il est évident que le fonctionnement de l'usine perturbera les activités de nos sections.

On peut donc légitimement s'étonner du lieu d'implantation choisi par Sotraplant et remettre en question le bienfondé de cette décision. En effet, sur les 38 usines d'enrobées situées en Belgique, aucune ne se trouve dans une zone d'habitat à caractère rural comme c'est le cas dans ce projet. Sans doute est-ce lié à la reconnaissance d'un risque réel, inhérent aux impacts qu'aurait une telle industrie dans une telle zone. Dès lors, en plus de présenter un risque pour les habitants, le tourisme et la nature dans la région d'Assesse, ce projet créerait un dangereux précédent.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Thomas Legast
Administrateur délégué

Jean-François de Locht
Directeur immobilier